



**CONSEIL MUNICIPAL**  
**SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 20 DÉCEMBRE 2023**

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 105 Acceptation d'un don anonyme**

Le 20 décembre 2023, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le quatorze décembre 2023, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Étaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAY, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme BOURDAIS, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. AMIOUNI, M. TRIMAUD, Mme JARRET, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme PAYET, Mme DEGRE, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme ORAIN, Mme PALIERNE, Mme GALLAND.

Étaient excusés :

M. SINENBERG a donné procuration à Mme BOMBRAY  
M. EMERIAU a donné procuration à M. BOISSEAU  
M. BEASSE a donné procuration à M. NOMARI  
M. LE HECHO a donné procuration à Mme PALIERNE



Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : Acceptation d'un don anonyme**

**E X P O S E**

Un administré castelbriantais, souhaitant garder l'anonymat, a pris contact avec la Ville afin de faire le don d'une somme de 100 000 € dans l'objectif d'accompagner l'action de la police municipale et œuvrer en faveur de la sécurité.

Ce don qui n'est grevé d'aucune charge, permettra à la Ville de renforcer la sécurité et les moyens de la police municipale en affectant 70 000 € au déploiement de la vidéoprotection et 30 000 € à l'achat de matériels ou véhicule pour la police municipale.

Conformément aux dispositions de l'article L.2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit statuer sur l'acceptation du don fait à la commune.

**D E C I S I O N**

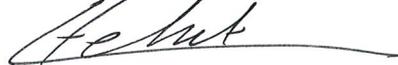
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'accepter le don anonyme fait à la Ville de Châteaubriant, d'une somme de 100 000 €,
- 2) d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 20 décembre 2023

La secrétaire de séance,



Ilona HEBERT



Le Maire,



Alain HUNAUT

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20231229-11-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 29-12-2023

Publication le : 29-12-2023

Le Maire,  
Alain HUNAUT

